chants puissent trois hourras chaleureux et viennent trinquer avec les *Crick-Sicks*.

Quelques instants après, M. Borgman, intendant du Kurhaus, prend la parole à son tour pour souhaiter aux Français une cordiale et sincère bienvenue. « Vous avez pu voir, leur dit-il, dans les yeux de S. M., notre empereur, protecteur suprême de l'art, et dans les mines rayonnantes de vos confrères, tout le plaisir et le charme que vous leur avez causés. » M. Borgman remercie MM. Duysburg, Manaut, Wattine et Dandoy, et félicite à nouveau les choristes de Tourcoing.

L'une après l'autre, les sociétés chorales de Wiesbaden exécutent des chœurs.

Vers la fin, M. Manaut, vice-président des *Crick-Sicks*, se lève pour répondre aux discours prononcés. « Quand nous avons reçu l'invitation de M. l'intendant, dit-il, nous avons compris que c'était une tâche délicate de venir nous faire entendre en ce pays qui a donné naissance à tant d'illustres musiciens et que l'on peut avec raison appeler le berceau de l'art choral, mais un sentiment d'amitié envers le sympathique M. Borgman a levé nos hésitations. Je tiens à vous remercier de la réception si cordiale, si bienveillante, si chaleureuse de ce soir; elle nous inspire une vive reconnaissance. Si nos voix sont fatiguées, nos cœurs battent à l'unisson des vôtres, car sur le terrain de l'art il n'y a pas de frontières. »

Les *Crick-Sicks* entonnent alors le vivat des Flandres; les musiciens allemands applaudissent à tout rompre et viennent serrer les mains des chanteurs. La réception prend fin vers minuit.

LES APPRÉCIATIONS DES JOURNAUX ALLEMANDS

Voici en quels termes les journaux allemands rendent compte du concert de gala de mardi, qu'ils appellent le « point principal de la semaine impériale ».

Le *Wiesbadener Zeitung* s'exprime ainsi :

Aux entractes Leurs Majestés se sont entretenues en termes animés et ont souligné les productions de la société de chant française. En quittant le Kurhaus l'empereur s'est adressé à MM. Von Ebmeyer et Borgmann, leur exprimant le plaisir à lui causé par le concert et ses louanges particulières sur les exécutions de l'orphéon français dont il a fait remarquer surtout la beauté de sons et la qualité des voix.

Le *Wiesbadener Tagblatt* :

Le concert s'est écoulé d'une façon très brillante. Le couple impérial a beaucoup applaudi les exécutions de la chorale française. L'empereur a déclaré à M. von Ebmeyer qu'il était très satisfait de toute la représentation, particulièrement des productions des chanteurs français. Il a loué la bonne méthode et la qualité de sons de cette société.

La *Colnische Zeitung* :

La société française a été applaudie par tout l'auditoire. Leurs Majestés se sont jointes aux ovations de façon chaleureuse. Le chef avait à sa disposition des basses extra-fortes.

La *Frankfurter General Anzeiger* :

La société française a exécuté sous la haute direction de son chef, M. Duysburg, la chanson du duc de Guise, de Chardavoine, chant élégiaque et parfois plaintif, intitulée : *Hymne à la nuit*. Elle a fait grande impression de même qu'avec *Villanelle*, réussie de façon magnifique. Des effets étonnants furent obtenus avec les *Voix de la Nature*, chœur rempli d'effets de sons et avec le *Chant des Matelots* qui a mis en évidence l'éclatante beauté des voix. Nos hôtes français ont fini avec *Espérance* de Radoux. Ils ont obtenu un succès complet particulièrement en ce qui concerne la pureté des voix et l'égalité dans les différentes tonalités.

LES EXCURSIONS DU RETOUR

Avant de regagner la France, les Orphéonistes tourquennois ont consacré les journées de mercredi et de jeudi à visiter quelques villes importantes et à parcourir les rives du Rhin, de Mayence à Coblentz. Cette partie du voyage fut d'un intérêt captivant. Pour la décrire, il faudrait un volume. Par un temps splendide comme celui qui favorisait les excursionnistes, le parcours en steamer de la Compagnie fluviale Düsseldorf-Koln-Frankfurt, devait être pour eux une inoubliable vision de beauté.

Assis sur le pont supérieur du « Kohengrin » ils ont pu voir défiler l'admirable ceinture de collines boisées, de châteaux et de ruines moyenâgeuses audacieusement perchés sur les pics les plus élevés. Oh! ces ruines du Rhin, que de souvenirs elles évoquent! La plupart de ces châteaux forts, véritables nids d'aigles, tombèrent jadis sous les assauts des armées françaises. Les souvenirs de nos conquêtes se retrouvent à chaque pas le long de cette admirable vallée. Le fleuve a de nombreux récifs et aussi des îles auxquels s'attachent des légendes séculaires. Sa largeur varie de 200 à 450 mètres. Les steamers s'y croisent de distance en distance, avec la régularité et la rapidité des trains. Suivant la coutume, les passagers se saluent d'un bord à l'autre en agitant leurs mouchoirs. La brise du large est une caresse; l'air a des teintes bleutées : c'est un vrai rêve!

Avant de clore cette relation, il convient de noter le dernier banquet servi à Aix-la-Chapelle, à cause des toasts qui y furent prononcés. Au dessert, les Crick-Sicks offrirent des gerbes de fleurs aux dames qui avaient fait l'excursion avec eux et en avaient supporté vaillamment les fatigues : Mme Manaut et Mme Duysburg.

M. Manaut remercia ensuite et félicita le chef M. Duysburg, le sous-chef M. Wattinne, le secrétaire M. Dandoy, et le représentant du « Journal de Roubaix ». Un objet d'art, gage de reconnaissance, fut offert par souscription sympathique à M. Dandoy, promoteur de l'excursion.

Celui-ci se montra très ému de cette délicate attention. M. Duysburg félicita à son tour ses chers choristes de leurs exécutions d'Anas et de Wiesbaden. Enfin, un chaleureux vivat fut chanté en l'honneur du distingué vice-président M. Manaut.

A partir de Coblentz, le retour s'est effectué par chemin de fer. La caravane est arrivée à Tourcoing vers dix heures et demie après avoir accompli son long voyage, dans d'excellentes conditions et sans le moindre accident.

Nous croyons savoir que dès maintenant, la commission des Crick-Sicks étudie pour l'an prochain un projet d'excursion en Espagne ou en Algérie.

Un dernier mot : partout où ils ont passé, les orphéonistes tourquennois ont laissé certainement le meilleur souvenir. La commission n'a eu qu'à se louer de leur tenue parfaite et de leur correction.

P. Lejeune.

Voyez si les annonces ne vous révéleront pas aujourd'hui un acquéreur pour votre maison.

La meilleure réparation de pneumatiques se fait chez J. VITTU, 15, rue du Ballon, Saint-Maurice, Lille. 681 3

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

La réalisation de l'emprunt et les travaux de voirie
Les rues particulières et les propriétaires récalcitrants
Subsides pour fêtes de quartiers. — Tourcoing est encore consignée à la troupe

Le Conseil municipal de Tourcoing, s'est réuni vendredi soir, en séance ordinaire, pour la continuation des travaux de la session de mai.

La séance s'ouvre à neuf heures et demie.

Etaient présents : MM. Dron, maire; Lecomte, Salembien, Flament, adjoints; Wagnon, Courtois, Massard, Bouche, Duvillier, Brassart, Leveugle, Cruque, Barbieux, Heulst, Saison, Scalbert, Masurel, Deborgher, Henri Dumortier, Parsy, Loridant, Delattre, Englebert, Six, Bouvaine, Quivron, Verbeke, Casteur, Deswazières, Delphin, Dumortier, conseillers municipaux.

Absents : MM. Cordier, adjoint; Martin, Delespierre, Coppin et Ladesou conseillers municipaux.

M. Deborghère est nommé secrétaire. La lecture du procès-verbal des dernières délibérations est remise à une prochaine séance. M. Dron annonce que le compte administratif est prêt et sera soumis bientôt aux commissions.

PENSION DE RETRAITE

Une demande de liquidation de pension de retraite formulée par M. Jules Maertens, brigadier de police du poste du Blanc-Seau est agréée. M. Maertens compte 26 ans de service. Le conseil fixe sa pension à 902 frs 74 avec jouissance à partir du 1er septembre 1909.

ACHAT D'UNE MAISON PAR LES HOSPICES

Avis favorable est donné à la demande de la commission des Hospices relative à l'achat d'une maison située rue des Orphelins 4. L'évaluation est de 6400 francs.

M. Dron. — Il y a là une question de règlement entre la Ville et les Hospices. En 1899, la commission charitable offrit à la ville, le moyen d'élargir sur 16 mètres la rue des Orphelins. Nous prîmes possession des deux premières maisons et la rue fut élargie en cet endroit. Nous avions l'intention de loger l'économe des Hospices. N'ayant pas de choix, nous avons dû jeter notre dévolu sur la première maison venue. Ces maisons représentent une valeur locative annuelle de 600 francs. Le propriétaire connaissant l'existence d'un contrat emphytéotique échéant en 1925, a consenti à la vente.

ACHAT D'UN TABLEAU

M. Dron. — Un ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Tourcoing, M. Gulman vient d'être reçu pour la seconde fois au Salon des Artistes français. Son tableau, qui représente Spartacus, peut orner une de nos salles; l'auteur nous propose de l'acheter pour 1.000 francs. A mon avis nous ferons bien de donner à cet artiste un témoignage de sympathie. La Commission des Beaux-Arts nous conseille fortement l'achat. Je vous propose donc de l'approuver et de voter le crédit nécessaire. Adopté.

L'EMPRUNT

M. Dramais, secrétaire général, lit un rapport sur les conditions dans lesquelles l'emprunt de 3.800.000 francs pourra être réalisé. Il est rappelé que la partie de l'emprunt relative aux usines à gaz et d'électricité est réservée. Le rapport conclut à autoriser le maire à traiter avec un établissement financier au mieux des intérêts de la ville.

M. Dron explique qu'il s'agit d'une formalité. Vous nous avez donné des pouvoirs, dit-il, nous sommes fait des recherches, il y a lieu de donner votre assentiment aux propositions qui ont abouti. Nous avons emprunté au taux de 3 fr. 75 p. c. à la Caisse des chemins de fer de l'Etat.

M. Saison. — Aurons-nous assez d'argent pour continuer les travaux de voirie en cours?

M. Quivron. — Il arrive parfois en séance qu'on vote des rapports sans être au courant. Plus tard, si nous faisons des réclamations, on nous objecte que nous avons voté. Il faut y aller avec précaution.

M. Dron. — En somme vous désirez, je crois, que les travaux de voirie soient achevés le plus tôt possible. Dans ce cas, dites-le, çà n'aura pas l'air d'un reproche comme l'observation que vous venez de faire. Nous avons fait toute diligence pour mener l'emprunt à bonne fin. M. Quivron vient de faire des allusions que je ne saisis pas bien. Que vous a-t-on fait voter à la légère? J'ai demandé aujourd'hui même à M. Bloyart, directeur de la voirie, de pousser tout de suite les travaux. Je sens comme vous qu'il est impossible de ne pas donner satisfaction aux intéressés.

M. Quivron. — La pensée de M. Saison est qu'il y a tant de travaux en cours qu'on ne sait pas par où commencer.

M. Dron. — Tout va marcher, vous pouvez vous en rapporter à nous. Tout ce que je demande c'est que les commissions se réunissent fréquemment et aillent se rendre compte de la marche des travaux. J'ai demandé qu'on achève la Bourse. Nous n'avons pas trois millions de travaux à exécuter; il y a des sommes engagées. Mais nous ne laisserons rien en souffrance. Je prie chacun de mes adjoints de réunir les commissions pour voir avec quelle rapidité on peut mener les travaux.

Autre chose. Vous avez voté l'emprunt; maintenant il y a lieu de l'inscrire dans notre budget supplémentaire, mais comme ce budget ne sera peut-être pas voté avant deux mois, il faut, en attendant, fixer l'emploi éventuel de toutes les sommes prévues. De cette façon, aussitôt l'argent reçu, nous pourrons payer ce que nous devons.

NON VALEURS

Renvoi à la commission des finances.

DECLASSEMENT D'UNE RUELLE

Il s'agit de la ruelle latérale au chemin de fer allant du Flocon vers Mouvaux et qui, sur le territoire de cette commune, n'est qu'un étroit sentier. Vouloir l'incorporer à la voirie urbaine serait un sacrifice inutile, car Mouvaux ne fera rien. Si nous approuvons le déclassement, une enquête de commodo sera faite dans les formes réglementaires.

INDEMNITÉ DE CESSION

Antérieurement, le Conseil a décidé la démolition d'une maison située rue Augereau. Le locataire réclame 600 francs. L'arrangement est approuvé.

BOULEVARD INDUSTRIEL

La Compagnie du Nord adresse un rapport demandant la modification partielle du tracé du boulevard industriel où elle doit établir une voie ferrée. Cette modification porte sur la courbe existant entre la gare des Francs et la rue de Béthune. Le Conseil approuve le nouveau plan en autorisant les cessions amiables des terrains nécessaires. Si besoin est, la déclaration d'utilité publique sera demandée.

CESSION DE TERRAIN

Un propriétaire demande à acheter une parcelle de terrain appartenant à la ville, située rue Archimède, et d'une superficie de 88 m. 66. Le prix offert est de 20 francs le mètre.

Le Conseil donne son approbation.

CRÉATION DE NOUVELLES CLASSES D'ÉCOLES

M. Flament. — Le 5 mai, nous avons renvoyé le projet de création de nouvelles classes à l'école de filles, au Blanc-Seau et à l'école de garçons de la rue du Calvaire. M. Bourbon, inspecteur primaire, a donné un avis favorable.

M. Leveugle. — Cette création est surtout nécessaire au Blanc-Seau. Les locaux sont petits et le nombre des élèves augmente de plus en plus.

Approuvé.

LES DEMANDES DE SUBSIDES

A propos d'une demande de subside faite par les organisateurs de la course cycliste Tourcoing-Béthune, M. Dron demande au Conseil d'examiner de près la question des subventions. Nous dépensons beaucoup, dit-il, pour les fêtes de quartiers. Il est nécessaire que la répartition soit juste. Nous parlerons de cela en commission.

M. Scalbert est partisan des fêtes de quartiers, mais il voudrait qu'on divise la ville en sections.

M. Flament. — Vous n'avez pas à discuter cela publiquement aujourd'hui.

M. Dron. — Je viens de vous dire que nous en causerons en commission. Je ne veux pas vous laisser discuter là-dessus. Vous ne pouvez pas prétendre soulever ici des questions qui n'ont pas été examinées par l'Administration municipale. La question des subsides est délicate. Réservez votre solution.

M. Scalbert. — La presse nous écoute; il faut faire voir que nous n'avons pas de parti-pris. Je sais qu'on prépare une fête privée au Touquet; si nous ne donnons pas de subside, on nous critiquera. Je voudrais qu'on établisse des sections et qu'elles puissent donner des fêtes chacune à leur tour.

M. Dron. — Nous allons examiner cela. Il est impossible d'admettre que l'on puisse se grouper à l'aventure et inventer des fêtes pour faire appel à la caisse municipale. Nous avons subsidié les fêtes des quartiers importants; aujourd'hui, les quartiers intermédiaires réclament.

M. Flament. — Qu'on laisse à la commission des fêtes le soin de mettre sur pied un projet de répartition.

M. Quivron. — Quand les solliciteurs viennent, il faudrait leur faire comprendre que si en organisant une fête ils sont favorisés pour un dimanche, leur quartier sera désert les autres dimanches quand des fêtes auront lieu ailleurs.

LES RUES PARTICULIÈRES

M. Dron. — Chacun de vous a pu étudier le rapport sur les rues particulières, avez-vous des observations à présenter?

M. Saison. — Nous sommes satisfaits; il appartient maintenant aux propriétaires de montrer de la bonne volonté.

M. Scalbert. — J'ai lu deux fois le rapport, mais je voudrais savoir si on obligera les propriétaires qui résisteront, à établir des fils d'eau et à éclairer. Je demande qu'on les y force.

M. Salembien. — Cela est dans le rapport.

Depuis quelques instants, une odeur désagréable a pénétré dans la salle du Conseil. Les conseillers s'interrogent.

M. Dron. — En vérité, on prend une prise. C'est la fumée du peignage Lorthioir qui nous arrive. Espérons qu'on obligera ces messieurs à exécuter les travaux prescrits par la commission d'hygiène. En tous cas, s'il faut des témoins, vous êtes là.

M. Scalbert reprend ses observations. Aura-t-on le droit d'obliger les propriétaires à faire ces travaux? D'après la loi d'hygiène, nous avons ce droit.

M. Dron. — On ne peut pas tout faire d'un coup; il faut procéder par étapes. Nous commencerons par les rues les plus complètement construites. J'espère rencontrer une proportion assez forte de propriétaires de bonne volonté. Huit sur dix accepteront, je crois. Pour les autres, s'il s'agit de fils d'eau, le rapport indique ce que nous avons à faire. Faute d'écoulement, l'eau stationnera devant leur propriété et c'est alors que nous interviendrons par la police qui dressera des procès-verbaux.

M. Brassart plaide la cause des petits propriétaires qui auront peine à payer les frais de pavage.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'ÉCHEC DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

AU COMITÉ FÉDÉRAL

Paris, 21 mai. — Ainsi qu'il était attendu, le comité confédéral a décidé la reprise du travail. De même, le Comité fédéral du bâtiment invite tous les camarades à reprendre le travail, dès demain matin.

UN MANIFESTE DE LA C. G. T.

Paris, 21 mai. — Le Comité confédéral a décidé de faire afficher dans toute la France, le manifeste suivant. C'est la conclusion momentanée, tout au moins, de la période d'agitation que nous venons de traverser.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
Aux travailleurs de France,

Pour répondre aux provocations et à l'arbitraire du gouvernement, pour se solidariser avec les grévistes de l'administration des Postes, et sur l'invitation de la C. G. T., diverses corporations en un superbe élan, firent immédiatement grève. Ce mouvement de protestation énergique et généreux s'étendit généralement dans toute la France et principalement à Paris. Nos camarades postiers, révoqués et grévistes, ont pensé qu'une telle action, une telle preuve de solidarité effective rappellerait, à leur devoir, tous les inconscients qui avaient déjà trahi leurs camarades en grève en réintégrant leur emploi. Il n'en fut malheureusement rien. Les responsabilités s'établiront plus tard, mais nos camarades postiers avaient trop préjugé de l'issue heureuse d'une deuxième grève. Celle-ci fut à l'évidence, préparée, incitée, voulue, par le gouvernement, désireux d'exercer des représailles contre les militants de la première grève, qui avaient, avec l'opinion publique, mis le ministère en échec et démontré la puissance victorieuse du syndicalisme fonctionnaire qui se substituera demain à la puissance de l'Etat.

Cependant, si la plupart des fonctionnaires ont consenti à être domestiqués et à abandonner leurs frères, ce ne sera pas pour longtemps. Toute action comporte un enseignement, mais, en attendant, tous nos camarades révoqués et grévistes des P. T. T. demandent, au prolétariat, de ne pas continuer plus longtemps un sacrifice inutile.

La protestation du monde ouvrier est suffisamment démonstrative; c'est un résultat. La C. G. T. constate donc que, par suite des conséquences qu'a eues, sur le mouvement postier, la solidarité de certaines corporations, il n'y a plus nécessité de faire appel aux organisations décidées à se mêler à la lutte et notamment aux électriciens. Le mouvement de protestation, en faveur des camarades des P. T. T., peut, dès lors, être considéré comme terminé. Il reste, au prolétaire postier, à reprendre sa revanche. Il la prendra, et la classe ouvrière, encore une fois, secondera son action.

Le Comité confédéral.

UNE REUNION ORAGEUSE

Paris, 21 mai. — Avant le vote de ce manifeste, une réunion assez orageuse avait eu lieu. Plusieurs postiers avaient été admis à titre consultatif, entr'autres MM. Chastenet et Simonnet. En outre, étaient présents, deux délégués de mineurs, MM. Broutchoux et Cordier, du Pas-de-Calais.

Dès le début de la réunion, il fut question de rechercher et d'établir les responsabilités. Pourquoi, disait la majorité, avoir promis aux postiers le concours de vos organisations, alors qu'elles sont demeurées rebelles au mouvement grévistes? La discussion devint très vive. M. Niel fut accusé de modérantisme, M. Pataud lui-même, de tiédeur, presque de trahison. Il se défendit, assure-t-on, en prétendant que les électriciens, pour se mettre en grève, attendaient que l'exemple leur en fut donné par les employés du syndicat des chemins de fer. Ajoutons que cette réunion, au lieu de se tenir dans le local ordinaire, a été tenue 49, rue de Bretagne, ceci en raison des menaces dont avait été l'objet M. Niel.

Les terroristes voulaient rechercher le secrétaire général de la C. G. T., avec l'intention, proclamée bien haute, de l'assommer.

POUR LES POSTIERS REVOQUES

Paris, 21 mai. — Les postiers, non grévistes, au nombre de trois cents environ, se sont réunis, ce soir, au syndicat de l'Epicerie, rue du Renard. Ils ont décidé de venir en aide aux révoqués, en prélevant, sur leur traitement, une cotisation de 10 p. c., et en ouvrant une souscription.

POUR LES POSTIERS REVOQUES

Paris, 21 mai. — Le syndicat des bijoutiers, réunis ce soir, a décidé de venir en aide pécuniairement aux postiers révoqués.

SABOTAGES ET VIOLENCES A PARIS
USINE ENVAHIE PAR LES GRÉVISTES

Paris, 21 mai. — M. Larcher, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une information au sujet de la plainte de M. Anceau et Cie, dont l'usine a été envahie par les grévistes. Il a désigné M. Lévy, expert, pour évaluer les dommages qui paraissent atteindre une centaine de mille francs.

Le magistrat instructeur s'efforce, en ce moment, d'établir les responsabilités.

Pontoise, 21 mai. — Sept fils télégraphiques auraient été coupés sur le territoire de Neuville, près de Pontoise. Sur un parcours de 500 mètres, plusieurs isolateurs ont été brisés. D'autre part, sur la ligne du Nord, 23 fils télégraphiques avaient été mélangés entre Gagny et Gournay-sur-Marne. Le Parquet de Pontoise a ouvert une enquête.

LES INSCRITS MARITIMES EN GRÈVE

Toulon, 21 mai. — Les inscrits maritimes de Toulon ont décidé ce soir, la grève pour demain. Ils ont rédigé un appel à la grève générale qui sera affiché demain dans toutes les villes du littoral.

Le Hâvre, 21 mai. — Les inscrits maritimes ont déclaré la grève pour demain.

Marseille, 21 mai. — Les inscrits maritimes ont tenu ce soir, une nouvelle réunion, à la Bourse du Travail. Un ordre du jour a été voté, par lequel ils envoient leurs encouragements aux camarades en grève et se déclarent prêts à se joindre à eux pour obtenir satisfaction au premier signal de la Fédération.

Bordeaux, 21 mai. — Les organisations maritimes de Bordeaux, réunies ce soir, en assemblée extraordinaire pour examiner la situation des inscrits maritimes, créée par le Congrès de Paris, ont décidé de demander au bureau central de la Confédération, à Marseille, des explications précises avant de prendre une décision pouvant sauvegarder leurs intérêts professionnels.

LES PRÉPOSÉS EN CHEF DES OCTROIS

Paris, 21 mai. — Le quatrième congrès de l'Amicale des préposés en chef des octrois de France, représentant 182 octrois, a eu lieu cet après-midi, sous la présidence de M. Bonifay, de Marseille, assisté de MM. Baltzer, Dieneur, Duthoit, etc...

L'assemblée a adopté le vœu que le statut des fonctionnaires soit nettement applicable aux préposés en chef d'octroi, ainsi qu'aux agents communaux des octrois. Elle a renouvelé des vœux tendant à mettre la législation sur les octrois en harmonie avec les besoins et les mœurs contemporaines. Le Conseil d'administration et le bureau ont été réélus.

Demain, une délégation se rendra au ministère des finances.

Un combat à la frontière turco-bulgare

Sofia, 21 mai. — D'après les journaux, un combat aurait eu lieu, hier, près du poste frontière de Kovalyk, au sud-ouest de Kaskovo, entre un poste turc et un poste bulgare. On prétend que les troupes turques auraient pénétré en territoire bulgare et occupé deux postes frontières bulgares.

On n'a reçu, en lieu compétent, que la nouvelle de l'attaque par le poste frontière turc. Les autres informations ne sont pas encore confirmées.

L'Affaire Steinheil

Les protestations de Tardivet

Bureux, 21 mai. — Tardivet proteste avec force contre les accusations d'Allaire qu'il dit être un alcoolique et un fou. Non seulement il n'aurait aucune part à l'affaire Steinheil, mais même au cambriolage de l'église dont on a parlé. Cependant, on aurait retrouvé dans sa chambre des coupures de journaux à la date des révélations faites par Allaire. Une d'elles était dissimulée sous la paillasse de son lit.

EXPLOSION MEURTRIÈRE DANS UN TUNNEL

Vesoil, 21 mai. — L'explosion d'une cartouche de dynamite, survenue dans le tunnel en perforation de Hautoduthem-au-Thillot, a causé la mort de trois ouvriers.

ACCIDENT A UN SOUS-MARIN

Lorient, 21 mai. — Au cours des manœuvres qui avaient lieu au large de Belle-Ile, entre les sous-marins et l'escadre du Nord, le sous-marin *Opale* a éprouvé une avarie de machine et a dû rentrer au port pour effectuer des réparations.

LA SANTÉ DU PAPE

Paris, 21 mai. — On télégraphie de Rome à l'« Agence Havas » : D'après les journaux, le Pape, un peu fatigué, a suspendu ses réceptions, afin de se reposer. Toutefois, la santé de Pie X est bonne.

Nouvelles locales

ROUBAIX

Un atelier de dégraissage incendié deux fois en cinq mois rue Montaigne

Un vaste et violent brasier. Le feu circonscrit par les pompiers. — 40.000 francs de dégâts

Pour la deuxième fois depuis cinq mois à peine, l'atelier de M. Jules Lesauvage, dégraisseur de lavettes d'usines, rue Montaigne, 2, a été détruit par un violent incendie au cours de la nuit de vendredi à samedi. Cette fois le sinistre a achevé son œuvre dévastatrice, l'immeuble a été complètement réduit en cendres. C'est le 29 décembre 1908, dans la soirée, que l'atelier, occupant, entre les rues Montaigne et Lacroix, la plus grande partie de l'ancienne teinturerie de MM. Mulliez et Monnez, avait été incendié une première fois; Tout le matériel comprenant une machine à vapeur, une laveuse-rinceuse-essoreuse, deux colonnes de laveuses, avec leur installation de tuyautage et accessoires, les bacs et baches contenant l'huile extraite des serviettes, avait, nous dit M. Lesauvage, été remplacé; seul le générateur avait pu être conservé. En outre, à part les murs, l'atelier tout entier, mesurant une quarantaine de mètres de long sur dix de large, avait été remis à neuf, et depuis un mois à peine, le travail avait été repris.

L'alarme

Il était 11 heures 45 environ quand vendredi soir, M. Edmond Dazin, camionneur-expéditeur, boulevard de Strasbourg, qui revenait d'une répétition de la « Grande-Harmonie », aperçut en passant Grande-Rue, une lueur rougeâtre éclatante qui éclairait déjà tout le quartier de l'Abattoir. Se dirigeant en toute hâte de ce côté, M. Dazin ne tarda pas à apercevoir des tourbillons de flammes et de fumée qui s'échappaient de l'atelier de dégraissage. Personne encore dans les habitations contiguës ne s'était aperçu du sinistre, aussi le passant, embouchant son cor, s'empressa-t-il de claironner une alarme retentissante. Les premiers voisins descendus dans la rue durent eux-mêmes aller enfoncer la grand'porte de l'atelier de M. Lesauvage et réveiller les gens de la maison; on opéra de la même façon pour avertir du sinistre les habitants de la cour Bayart frères, rue Lacroix, dont les maisons contiguës à l'atelier étaient des plus menacées, ainsi que M. Dansette, cabaretier et conducteur de viande, au numéro 52, qui possède une écurie également voisine de l'ancienne teinturerie.

Les secours

Le feu, comme il y a cinq mois, paraît avoir pris naissance dans le fond de l'atelier, du côté du générateur et du séchoir. Telle est du moins l'opinion des premiers pompiers arrivés sur les lieux, et notamment des habitants de la cour Bayart. Les flammes, trouvant dans les marchandises sèches ou imprégnées d'huile, un élément éminemment combustible, gagnèrent toute l'étendue de la nef avec une rapidité étonnante.

A minuit cinq minutes exactement, quand les pompiers avertis par l'avertisseur 36 de l'estaminet Devos, place du Sacré-Cœur, arrivèrent au galop sur les lieux, l'atelier ne formait plus qu'un vaste et violent brasier, projetant en l'air d'énormes flammes.

Les mêmes dispositions furent prises : Une première canalisation, en face de la sortie de l'Abattoir, permit d'alimenter deux lances, qui allèrent protéger les maisons de la cour Bayart et l'écurie de M. Dansette. Il était temps, les pignons de ces immeubles étaient déjà surchauffés, et même, dans l'écurie, des étincelles traversaient le mur crevassé, qui tombaient sur un amas de 2.500 kilos de paille. Le cabaretier après avoir mis en lieu sûr neuf chevaux appartenant à divers propriétaires, commençait à retirer la paille, quand les pompiers le remplacèrent.

Une seconde prise d'eau fut établie très rapidement, à l'angle des rues Lacroix et Pellart, et quelques instants après, deux autes lances attaquaient le feu du côté de l'atelier de M. Lesauvage, et dans le fond de la remise de M. Henri Nys, chevilleur, rue Montaigne, 2 bis, qui occupe la seconde nef de l'ancienne teinturerie.

A ce moment toute la façade d'entrée de l'atelier était embrasée, et le feu menaçant d'atteindre un stock de balles de lavettes, qui emplissait le large vestibule de la maison, allait gagner l'habitation elle-même. Combattu vigoureusement par quatre jets d'eau puissants, il ne tarda pas à reculer, et les pompiers le repoussèrent pied à pied, dans toutes les directions. Pendant une heure des torrents furent ainsi déversés; à ce moment le sinistre était considéré comme conjuré. Après un instant de répit, le capitaine Macq fit diviser une conduite principale en tuyaux secondaires, et les pompiers, pénétrant plus avant dans l'atelier, le visitèrent minutieusement, pendant une heure, pour noyer les foyers secondaires. Une équipe de sept hommes et demeurée toute la nuit sur les lieux de l'incendie, sous les ordrés du sous-lieutenant Mérel.

On le voit, une fois de plus, le dévouement de nos braves pompiers, a sauvé tout un quartier d'un péril grave et inévitable.

Les dégâts. — La question d'assurance

On avait estimé à 25.000 francs les dégâts occasionnés par l'incendie du 29 décembre, et comprenant outre la valeur de l'immeuble et du matériel, celle d'une cinquantaine de balles de serviettes et autant d'hectolitres d'huile. Ceux de la nuit dernière n'ont pu encore être évalués. Si l'on tient compte de l'état de nouveauté du matériel et de l'atelier, ainsi que des modifications apportées dans la construction du séchoir, et qui étaient de nature à diminuer les dangers d'incendie, on peut admettre que les dommages atteindront 40.000 francs.

Dans ce chiffre, il faut compter le préjudice causé chez MM. Dansette et Nys, et estimé d'une part à 300 francs pour la paille, et autant d'autre part pour la destruction d'une bonne partie de la toiture. M. Nys avait dû également sauver les deux chevaux placés dans son écurie.

Nous avons demandé à M. Lesauvage, s'il était assuré contre ce nouvel incendie. Il nous a répondu que le procès engagé entre lui et la compagnie relativement au premier sinistre, n'était pas encore terminé, et qu'il ignorait sa nouvelle situation, qu'en tous cas il n'était point assuré à une autre société.

La cause du sinistre

M. Geimaldi, commissaire de police du 3e arrondissement, a commencé sur place son enquête, pour rechercher la cause du sinistre. Il paraît hors de doute qu'elle soit purement accidentelle, et due comme la première fois à l'échauffement des serviettes enfermées dans le séchoir près du générateur.

Nouvelles Régionales

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES
à Dunkerque

Vendredi, à neuf heures, les grévistes débauchèrent l'équipage du vapeur *Ville d'Arras* qui débarqua en masse, mais ils échouèrent devant les vapeurs *Hudson*, *Amiral Troude* et *Penfeld*. Dans l'après-midi, on comptait plus de deux cents grévistes, appartenant presque tous à la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord.

Sérieux incidents

L'*Amiral Troude* quittait le port à deux heures. Les grévistes se portèrent à l'écluse Trystram pour s'opposer à ce départ. Ils invectivèrent l'équipage et relevèrent la chaîne de barrage qu'on laisse au fond de façon à ce que celle-ci s'enroule autour de l'hélice.

L'agent Leuchart coupa la corde fixée à l'extrémité de la chaîne, et l'agent Hasebaert, ayant mis le pied sur le garant, faillit tomber dans l'écluse. La chaîne s'immergea et l'accident escompté fut évité. Les grévistes s'étaient également emparés des manettes, des clefs, servant au fonctionnement des portes, mais l'attitude de M. Gontier, chef éclusier, a été si énergique que ces objets furent restitués.

L'*Amiral Troude* ne tarda pas à gagner l'avant-port et à disparaître sous les huées. M. Brisac, sous-préfet, a harangué les grévistes et leur a déclaré qu'il était résolu à réprimer fermement toute entrave à la liberté du travail. Après quoi les marins se dispersèrent par petits paquets.

L'envoi de gendarmes

Tous les hommes disponibles des brigades de gendarmerie de Lille, Douai, Cambrai, Roubaix, Avesnes, etc., sont partis vendredi après-midi à destination de Dunkerque, où ils collaboreront au service d'ordre. Toutes ces forces seront commandées par M. le capitaine Gaffet de la légion de Lille.

UN ACCIDENT MORTEL A ARTRES. — M. Louis-Pierre-Joseph Leroy a reçu un coup de brancart dans l'estomac par la voiture de messageries de M. Henri Braselet. Le coup a été si violent que le malheureux a rendu le dernier soupir. La voiture a continué sa route sans s'arrêter.

UN DRAMATIQUE SUICIDE A CAMBRAI. — Joseph Carré, 41 ans, accusé d'actes odieux commis sur sa fille Elise, âgée de 14 ans, avait été arrêté et enfermé au violon municipal. A l'aide de sa chemise, déchirée en lanières, Carré se pendit à une des portes du violon. Quand on s'en aperçut, la mort avait fait son œuvre.

UNE JEUNE FILLE NOYÉE A SOLESMES. — Une jeune fille, Blanche Senez, 18 ans, a été trouvée noyée dans la rivière de Selle, près du pont de la Gare. On ignore les motifs du suicide.

UN ENFANT NOYÉ A SECLIN. — Jeudi, vers trois heures du soir, Georges Durlez, 7 ans, essayant de prendre un petit poisson à la main, dans le canal de Seclin, tomba et disparut sous l'eau. Quelques camarades, qui se trouvaient avec lui, se sauvèrent au lieu d'appeler au secours. Ce n'est qu'au bout d'une dizaine de minutes, qu'un passant, voyant pleurer un enfant, l'interrogea et apprit ce qui était arrivé. Avec une perche, on réussit à ramener le corps de l'enfant, mais malgré tous les efforts, on ne put le rappeler à la vie.

LANCEMENT DE NAVIRE A DUNKERQUE. — Hier, à midi, a eu lieu, à Dunkerque, au milieu d'une foule de curieux, le lancement du vapeur « Niemel », préalablement béni par le clergé de St-Eloi.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 21 mai.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Cours	New-York Précédent	New-Orléans Cours	New-Orléans Précédent
MAI 1909	11.34	11.35	11.06	11.10
JUIN	11.13	11.24	11.11	11.23
JUILLET	11.10	11.30	11.29	11.33
AOUT	10.94	11.02	11.17	11.21
SEPTEMBRE	10.86	10.94	11.03	11.06
OCTOBRE	10.83	10.92	10.81	10.84
NOVEMBRE	10.85	10.93	10.79	10.81
DÉCEMBRE	10.86	10.94	10.80	10.83
JANVIER 1910	10.91	10.69	10.83	10.87
FÉVRIER	—.—	—.—	—.—	—.—
MARS	10.81	10.90	—.—	—.—
AVRIL	—.—	—.—	—.—	—.—
Porte des Etats-Unis	11.000		5.000 Balles	
Porte de l'intérieur	8.000		6.000 »	